



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 31
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Contrat de ville - Programmation 2025 de Dijon métropole

Par délibération du conseil métropolitain en date du 27 juin 2024, Dijon métropole, a approuvé le contrat de ville 2024 – 2030. Elle en est signataire et copilote sa mise en œuvre avec l'Etat. Ce contrat est l'outil central de la politique de la ville menée au sein des 6 quartiers prioritaires des villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant et Quetigny.

Le contrat de ville permet d'offrir un cadre partenarial aux signataires partenaires et aux acteurs de la politique de la ville. Aussi, le Conseil régional, le Conseil départemental, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Talant, Quetigny, la Caisse d'allocations familiales, les bailleurs (CDC habitat, ICF habitat, Grand Dijon habitat, Habellis, Orvitis), se mobilisent aux côtés de Dijon métropole et de l'État.

Ce contrat permet de développer l'émancipation et l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires de Dijon métropole. Il s'agit de mettre en œuvre des projets pour favoriser leur insertion dans la société dans différents domaines.

Le contrat est recentré autour de 4 enjeux locaux prégnants, identifiés en lien avec les habitants et déclinés en orientations :

- les transitions : écologique, numérique, démographique,
- l'emploi et l'activité économique : remobilisation des publics très éloignés de l'emploi, promotion de l'entrepreneuriat, lutte contre les discriminations,
- l'émancipation : la mobilité, l'éducation, l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'apprentissage de la langue française, l'accès aux droits et aux équipements, à la culture, au sport,
- la tranquillité publique et la citoyenneté : la prévention chez les jeunes, la lutte contre les nuisibles, la participation citoyenne, le logement et le cadre de vie.

La programmation des actions du contrat de ville 2025 intègre différentes composantes et s'enrichira tout au long de l'année :

- afin de financer des actions identifiées collectivement comme structurantes pour les habitants et concourant à l'ensemble des enjeux,
- et de mettre en œuvre des projets coconstruits par les acteurs sur certaines thématiques : la jeunesse, la lutte contre les nuisibles, l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'accès aux droits, la mobilité, l'accès aux stages durant toute la scolarité, l'emploi, la valorisation des quartiers, l'égalité femmes-hommes, la promotion des valeurs de la République, la participation citoyenne.

En 2024, des Conventions Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens ont été signées avec certaines associations qui portent des actions structurantes à destination des habitants des quartiers prioritaires de la métropole :

- le CESAM qui propose la plateforme Via et les ateliers socio-linguistiques afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- Les Maisons Pops de la ville de Chenôve qui déploient à travers « la boîte à vélo » des actions de promotion de la mobilité douce et active et qui dupliquent l'offre de « la boîte à vélo » par l'intermédiaire de porteurs de projet sur les quartiers.

Les conventions, jointes au rapport présentent ces actions soutenues dans le cadre du contrat de ville pour la période 2024 – 2026. Le tableau annexé présente les modalités de financement de ces actions.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la première partie de la programmation des actions métropolitaines 2025 de la Politique de la ville ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions 2025 à l'association CESAM au titre des ateliers socio-linguistiques (36 736 €) et le plateforme via (22 000 €) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 à l'association « Les maisons pops » (20 000 €) ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	